



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

N°DEL 2025_05_055_2

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 1er juillet 2025

Objet : FINANCES

Décision modificative N°1 du budget principal

Présents :

Bernard JOBERT
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Stéphanie MECHIN
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU
Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVERIE
Michaël REBOTIER
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

René CARANDANTE donne procuration à Bernard JOBERT
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Julie HIVERT donne procuration à Linda TRIBET

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Marie-Françoise CASADEI

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 10/07/2025
Et publication ou notification
Du 10/07/2025
Pour le Maire,
le Premier Adjoint,
René CARANDANTE Le Maire,



=====

Monsieur Yves NONJARRET présente à l'assemblée délibérante la décision modificative N° 1 du budget principal :

Il explique que dans le cadre de l'exécution budgétaire du budget principal, des ajustements de crédits par décision modificative sont nécessaires sur les dépenses et recettes, en section de fonctionnement et d'investissement.

Les mouvements à apporter au budget principal 2025 sont les suivants :

D/R	F/I	chapitre	fonction	nature	Op	Libellé	service	Dépenses	Recettes
D	F	011	4221	611		Contrats de prestations de services	FIN	13 000,00	
D	F	011	510	61358		Autres	CIM	16 000,00	
D	F	011	020	6161		Multirisques	JURIDIQUE	70 000,00	
D	F	011	028	6236		Catalogues et imprimés	COM	10 000,00	
D	F	014	01	7391112		Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	FIN	7 799,00	
D	F	014	01	739118		Autres versements et restitutions sur contributions directes	FIN	386,00	
D	F	014	01	739218		Autres prélèvements pour versements de fiscalité entre collectivités locales	FIN	182 586,00	
D	F	014	01	7398		Versements, restitutions et prélèvements divers	FIN	-106 155,00	
D	F	023	01	023		Virement à la section d'investissement	FIN	-255 125,64	
D	F	65	70	6558		Autres contributions obligatoires	ENVIRONDD	-20 000,00	
D	F	65	025	6561		Organismes de regroupement	FIN	30 000,00	
D	F	65	7222	6561		Organismes de regroupement	FIN	115 000,00	
D	F	65	70	65888		Autres	ENVIRONDD	20 000,00	
D	F	65	020	65736221		Non dotés de la personnalité morale	FIN	100 000,00	
						TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		183 490,36	
R	F	002	01	002		Résultat de fonctionnement reporté	FIN		91 320,36
		70	323	70631		Produits des services. A caractère sportif			33 000,00
		70	325	70631		Produits des services. A caractère sportif			162 000,00
		70	326	70631		Produits des services. A caractère sportif			20 000,00
R	F	731	01	73111		Impôts directs locaux	FIN		-19 452,00
R	F	731	01	73118		Autres contributions directes	FIN		52 498,00
R	F	74	01	74111		Dotation forfaitaire des communes	FIN		-43 404,00
R	F	74	01	741121		Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	FIN		-112 472,00
						TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES			183 490,36
						SECTION DE FONCTIONNEMENT		183 490,36	183 490,36
D	I	041	01	21318	-	Autres bâtiments publics	FIN	196 131,00	
D	I	041	01	21351	-	Bâtiments publics	FIN	63 439,00	
D	I	041	01	21352	-	Bâtiments privés	FIN	17 541,00	
D	I	041	01	2138	-	Autres constructions	FIN	61 380,00	
D	I	041	01	21533	-	Réseaux câblés	FIN	14 741,00	
D	I	20	313	2031	249 MEDIATHEQUE	Frais d'études	ST	-1 000,00	
D	I	20	313	2033	249 MEDIATHEQUE	Frais d'insertion	ST	-1 000,00	
D	I	20	512	2051	256 TVX ECLAIRAGE	Concessions et droits similaires	ST	1 900,00	
D	I	204	01	2324	-	Subventions d'équipements versées	FIN	-100 000,00	
D	I	21	551	21321	279 ACQ FONCIERE	Immeubles de rapport	JURIDIQUE	400 000,00	
D	I	21	512	21534	256 TVX ECLAIRAGE	Réseaux d'électrification	ST	-1 900,00	
D	I	21	325	2188	248 EPACES EXT.	Autres immobilisations	FIN	8 833,34	
D	I	23	313	2313	249 MEDIATHEQUE	Constructions en cours	ST	2 000,00	
D	I	23	510	2315	250 JDTP	Constructions en cours	ST	-85 833,34	
						TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		576 232,00	
R	I	021	01	021		Virement de la section de fonctionnement	FIN		-255 125,64
R	I	041	01	2031		Frais d'études	FIN		353 232,00
R	I	10	01	10222		ECTVA	FIN		52 997,59
R	I	10	01	1068		Excédents de fonctionnement capitalisés	FIN		-109 871,95
R	I	16	01	1641		Emprunts en euros	FIN		535 000,00
						TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES			576 232,00
						SECTION D'INVESTISSEMENT		576 232,00	576 232,00
						BALANCE GENERALE		759 722,36	759 722,36

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment, l'article L5217-10-6 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération N° 2025_03_023_9, portant approbation du budget primitif 2025 de la commune ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante

-D'approuver la décision modificative N° 1 du budget principal de la commune telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à la majorité avec 20 voix pour et 4 voix contre (Stéphanie MECHIN, Roger OLIVIER, Bernard BRUNEL, Catherine BRUNETTO)

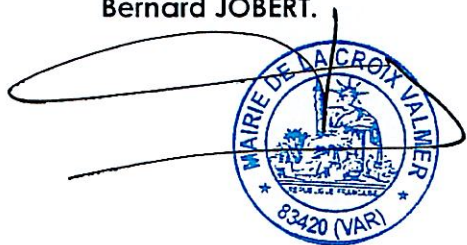
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

10 JUIL. 2025

Le Maire

**Pour le Maire,
le Premier Adjoint,
René CARANDANTE**

